



**RELEVEMENT DU PLAFOND
D'EXONERATION FISCALE
SUR HEURES SUPPLEMENTAIRES
ET COMPLEMENTAIRES**

RELEVEMENT DU PLAFOND D'EXONERATION FISCALE SUR HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES

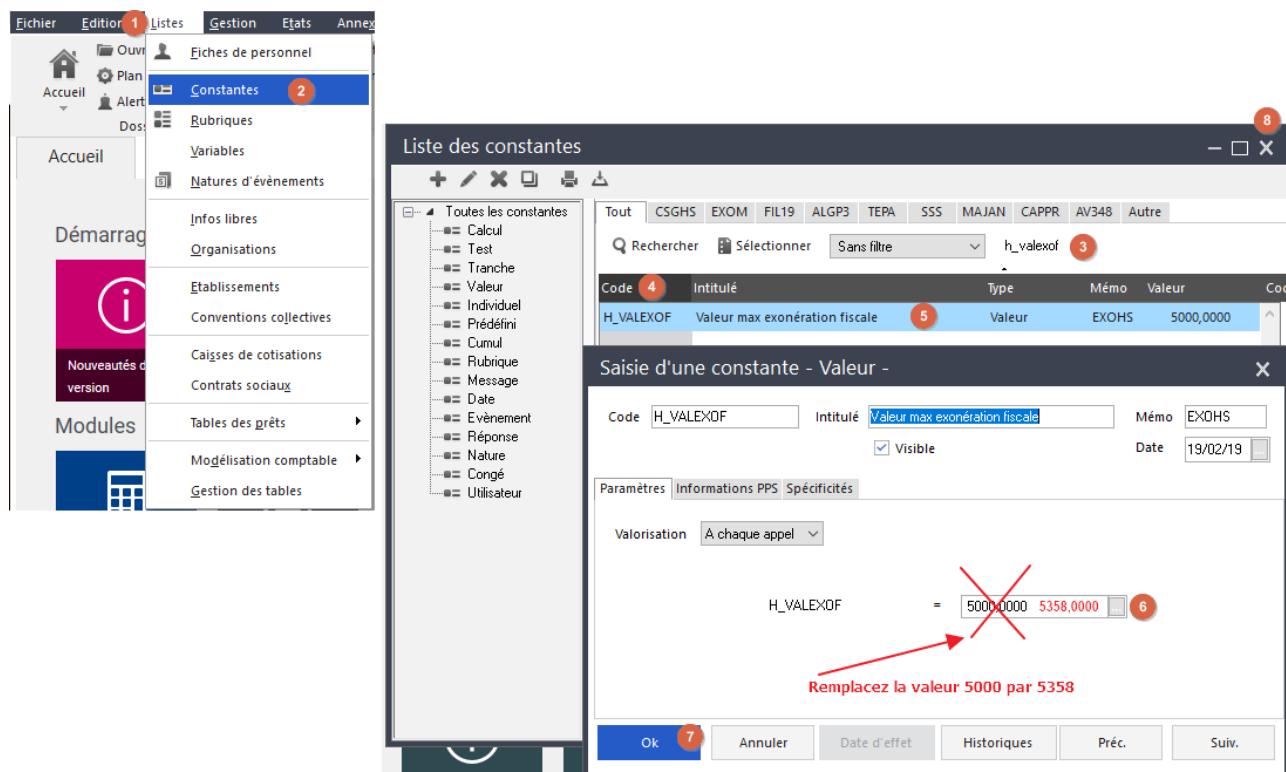
Une nouvelle modification est à prendre en compte dans la gestion de l'exonération fiscale des HS structurelles. En effet, DSN-Info vient de publier le 11 juin 2019 un relèvement du plafond d'exonération fiscale sur les heures supplémentaires et complémentaires. Ce plafond passe de 5000 € à 5358 €. En effet le montant brut du plafond est à modifier en réintégrant la part déductible de la CSG. Ainsi, ce plafond est égal au montant net imposable des heures supplémentaires de 5 000€ auquel s'ajoute la part de la CSG déductible assise sur ces heures exonérées soit 5 358 €. Le détail du calcul est présenté ci-après.

Le plafond brut d'exonération des heures supplémentaires est calculé de la manière suivante :

$$5000 / (1 - (98,25/100) \times (6,8/100)) = 5357,96, \text{ arrondi à } 5\,358 \text{ €}$$

Vous pouvez effectuer ce changement par vous-même en quelques secondes. Pour l'effectuer, il vous suffit d'ouvrir votre dossier de paie et de suivre la manipulation suivante :

- (1) Cliquez "Listes" dans le Menu général de Sage Paie
- (2) Choisissez le choix "Constantes"
- (3) Dans la fenêtre Liste des constantes, frappez "H_VALEXOF" dans la case de recherche
- (4) Cliquez sur la colonne "Code"
- (5) Ouvrez la constante en double-cliquant sur son nom
- (6) Dans la fenêtre de la constante, remplacez la valeur "5000" par "5358"
- (7) Validez le changement par le bouton "OK"
- (8) Fermez la fenêtre des constantes, la modification est terminée



Note : si vous ne trouvez pas la constante H_VALEXOF c'est que vous n'avez pas appliqué la procédure FICHE 3C1373 MISE A JOUR EXO HS-HC que nous vous avons transmise en mars 2019 ou que nous ne sommes pas intervenu sur votre dossier si vous avez un pack Sérénité. Si tel est le cas prenez contact avec 3C Experts afin que nous prenions un rendez-vous pour une intervention de mise à jour comprise dans votre pack Sérénité ou qui sera facturable au temps passé si vous n'avez pas de pack.